Conseil supérieur de la langue française

Bulletin

Volume 21, n° 1 octobre 2005

Éditorial

Bilan du mandat de la présidente 1996-2005

Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil supérieur de la langue française

Au terme de mon mandat comme présidente du Conseil supérieur de la langue française, je voudrais dresser un bilan du chemin parcouru par le Conseil pendant près de dix années. Je tenterai donc de dégager, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, les lignes de force qui ont orienté les actions du Conseil tout au long de cette décennie.

Prenant appui sur le bilan de la situation linguistique préparé par le comité interministériel et publié en mars 1996, j'affirmais, au début de mon mandat, qu'il fallait non seulement maintenir le cadre actuel de la Charte de la langue française et réaffirmer les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la Charte, mais encore renforcer certains articles de la Charte de la langue française, en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs et des travailleurs. Mais surtout, il fallait adopter une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation et ouverture des marchés) qui modifient les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Nous avons accompli des progrès immenses sur le plan linguistique, dont ceux-ci, en particulier : les disparités salariales liées à la langue ont pratiquement disparu ; l'école française est fréquentée par la grande majorité des jeunes immigrants ; la connaissance et l'usage du français chez les anglophones et chez les allophones se sont considérablement améliorés ; l'usage du français parmi les travailleurs s'est accru et il tend à se généraliser dans la vie des entreprises ; les immigrants s'intègrent de plus en plus à la vie collective en français ; l'accueil et le service en français dans les commerces et les services sont presque partout assurés, malgré quelques accrocs occasionnels ; le français est prédominant dans l'affichage à Montréal. Le français devient dès lors une valeur civique commune de notre société.

Voilà donc des acquis considérables sur lesquels on peut compter et dont nous pouvons être fiers comme Québécois, et ce, même s'il reste encore du chemin à parcourir pour faire du français la langue officielle et commune de tous les citoyens et citoyennes du Québec.

Suite à la page 2

Sommaire du Bulletin

Bilan du mandat de la présidente 1996-2005 1
La généralisation de l'usage du français au travail : un défi pour la société québécoise 1
Le français au Québec, les nouveaux défis 3
Remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 à l'Assemblée nationale 8
L'Ordre des francophones d'Amérique 8
Le Prix du 3-Juillet-1608 10
Brèves et nouveautés 11
Pour s'abonner au Bulletin 12

Avis

La généralisation de l'usage du français au travail : un défi pour la société québécoise

Le Conseil [illegible] le 1er sept[illegible] nistre intitulé *Le français, langue normale et habituelle du travail*. À cette occasion, la présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, déclarait que « la généralisation du français au travail ne s'est pas entièrement réalisée ». En effet, selon le Conseil, les mesures actuelles pour faire [illegible] fisantes, des stratégies complémentaires doivent être développées et les efforts pour franciser les employés doivent être accrus.

Suite à la page 4

Québec

Bulletin

octobre 2005

Éditorial

Au terme de mon mandat comme présidente du Conseil supérieur de la langue française, je voudrais dresser un bilan du chemin parcouru par le Conseil pendant près de dix années. Je tenterai donc de dégager, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, les lignes de force qui ont orienté les actions du Conseil tout au long de cette décennie.

Prenant appui sur le bilan de la situation linguistique préparé par le comité interministériel et publié en mars 1996, j'affirmais, au début de mon mandat, qu'il fallait non seulement maintenir le cadre actuel de la Charte de la langue française et réaffirmer les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la Charte, mais encore renforcer certains articles de la Charte de la langue française, en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs et des travailleurs. Mais surtout, il fallait adopter une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation et ouverture des marchés) qui modifient les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Nous avons accompli des progrès immenses sur le plan linguistique, dont ceux-ci, en particulier : les disparités salariales liées à la langue ont pratiquement disparu ; l'école française est fréquentée par la grande majorité des jeunes immigrants ; la connaissance et l'usage du français chez les anglophones et chez les allophones se sont considérablement améliorés ; l'usage du français parmi les travailleurs s'est accru et il tend à se généraliser dans la vie des entreprises ; les immigrants s'intègrent de plus en plus à la vie collective en français ; l'accueil et le service en français dans les commerces et les services sont presque partout assurés, malgré quelques accrocs occasionnels ; le français est prédominant dans l'affichage à Montréal. Le français devient dès lors une valeur civique commune de notre société.

Voilà donc des acquis considérables sur lesquels on peut compter et dont nous pouvons être fiers comme Québécois, et ce, même s'il reste encore du chemin à parcourir pour faire du français la langue officielle et commune de tous les citoyens et citoyennes du Québec.

Suite à la page 2

Sommaire

1

1

7

8

8

10

11

12

Avis

La généralisation de l'usage du français au travail : un défi pour la société québécoise

Le Conseil a rendu public, en conférence de presse le 1er septembre dernier, un avis présenté à la ministre intitulé *Le français, langue normale et habituelle du travail*. À cette occasion, la présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, déclarait que « la généralisation du français au travail ne s'est pas entièrement réalisée ». En effet, selon le Conseil, les mesures actuelles pour faire du français la langue des communications orales et écrites au travail sont nécessaires mais insuffisantes, des stratégies complémentaires doivent être développées et les efforts pour franciser les employés doivent être accrus.

Suite à la page 4

Québec

2007-02896/

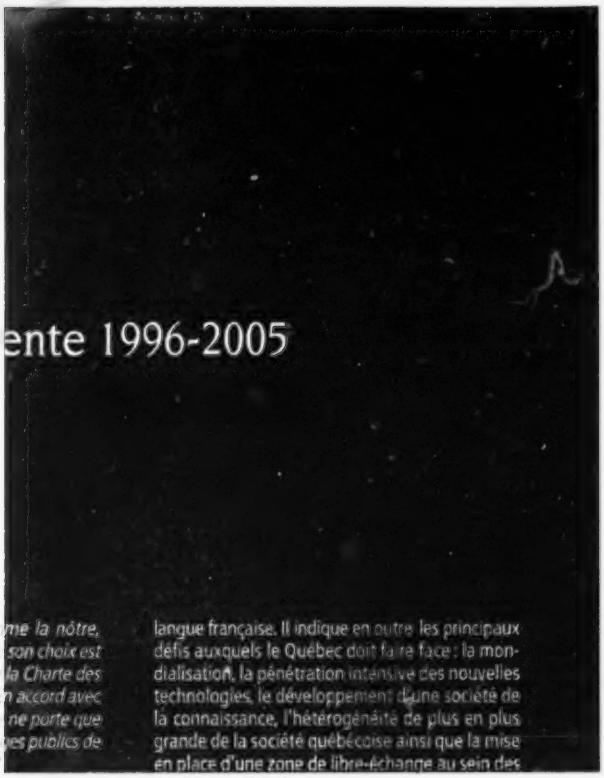

ente 1996-2005

Éditorial

Suite de la une

En cours de route, de nouvelles questions allaient surgir auxquelles nous avons dû répondre rapidement si nous voulions continuer à demeurer maître de notre avenir. Que veut dire travailler en français dans une société ouverte à l'immigration et soucieuse du respect des droits de la personne ? Que veut dire travailler en français dans une économie sans frontière où l'usage d'autres langues, comme l'anglais, présente de nombreux avantages financiers ? Ajoutez également à cela d'autres interrogations, par exemple celles concernant le commerce avec nos voisins américains de même que la recherche en français, lorsque les communications entre les chercheurs se font principalement en anglais. Il ne faisait cependant nul doute dans mon esprit que notre action en faveur de la promotion de l'usage du français dans tous les secteurs de l'activité publique devait demeurer une préoccupation de tous les instants et que nous devions continuer le travail déjà amorcé.

Ma conviction a en outre été renforcée par la publication, en 1996, du document intitulé *Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique. Le français langue commune*, dans lequel le gouvernement du Québec confiait à l'Office de la langue française et au Conseil de la langue française, en collaboration avec les organismes intéressés, le mandat suivant :

> *[…] tenir à jour les indicateurs permettant d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour promouvoir le français […] créer un indicateur d'usage du français, langue commune.*

Par ailleurs, pour préciser son approche législative, le gouvernement affirmait ceci :

> *[…] dans une démocratie comme la nôtre, l'usage personnel de la langue de son choix est un droit fondamental garanti par la Charte des droits et libertés de la personne. En accord avec ce principe, l'approche législative ne porte que sur les usages publics de la langue.*

Dans un premier temps, avant de donner suite aux demandes du gouvernement, j'ai proposé de mettre l'accent sur la recherche et la confection d'instruments de mesure les plus précis et les plus appropriés possible, non seulement quant au statut et à la qualité de la langue française, mais aussi en d'autres matières. Il convenait en effet de mesurer, d'étudier et de décrire les aspects démographiques, scolaires, économiques, juridiques, sociologiques et autres qui peuvent influer sur l'usage des langues ou qu'une politique linguistique peut influencer. Par la suite, le Conseil s'est engagé dans la poursuite de différentes études, près d'une quarantaine en fait, dont celle publiée sous le titre *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport synthèse et rapport de recherche* (Béland, 1999).

Par ailleurs, au début des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le Conseil a été interpellé pour présenter aux commissaires son analyse globale de la situation. Le document intitulé *Le français au Québec à l'aube du XXIe siècle* (2000), publié par le Conseil, retrace l'évolution du français depuis la Révolution tranquille et rappelle les grands principes et les droits fondamentaux qui sont à la base de la Charte de la langue française. Il indique en outre les principaux défis auxquels le Québec doit faire face : la mondialisation, la pénétration intensive des nouvelles technologies, le développement d'une société de la connaissance, l'hétérogénéité de plus en plus grande de la société québécoise ainsi que la mise en place d'une zone de libre-échange au sein des Amériques (ZLEA).

Ces nouveaux défis et ces enjeux fondamentaux se posent quotidiennement aux usagers de la langue française, non seulement au Québec, mais partout ailleurs dans les pays de la francophonie. Ils constituent un des grands axes de préoccupation du Conseil. La mondialisation des échanges internationaux, par exemple, exerce une pression énorme sur les aspects linguistiques de l'intégration des Amériques. Pour jeter de la lumière sur ces questions, le Conseil a publié, en 2001, un avis sur *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques* dans lequel il souligne l'importance de tenir compte de questions telles que la protection des consommateurs sur le plan linguistique, l'enseignement d'une langue étrangère en plus de l'anglais et le multilinguisme des organisations interaméricaines. Afin de sensibiliser tous les acteurs intéressés par ces questions, le Conseil de la langue française du Québec, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le ministère des Relations internationales, le ministère de la Culture et des Communications, l'Office québécois de la langue française ainsi que le Conseil privé du gouvernement fédéral, a organisé le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, du 28 au 30 août 2002, à Québec.

2007-02896/

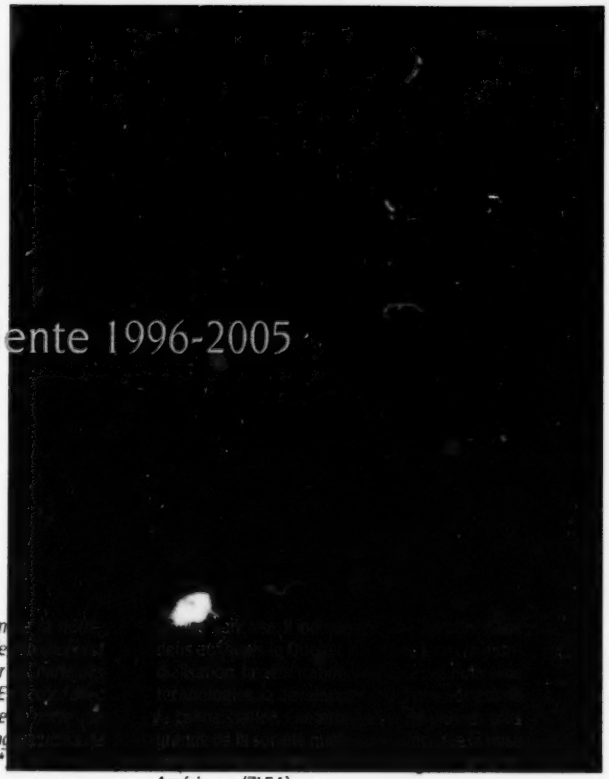

Éditorial

Bilan du mandat de la présidente 1996-2005

Suite de la une

En cours de route, de nouvelles questions allaient surgir auxquelles nous avons dû répondre rapidement si nous voulions continuer à demeurer maître de notre avenir. Que veut dire travailler en français dans une société ouverte à l'immigration et soucieuse du respect des droits de la personne ? Que veut dire travailler en français dans une économie sans frontière où l'usage d'autres langues, comme l'anglais, présente de nombreux avantages financiers ? Ajoutez également à cela d'autres interrogations, par exemple celles concernant le commerce avec nos voisins américains de même que la recherche en français, lorsque les communications entre les chercheurs se font principalement en anglais. Il ne faisait cependant nul doute dans mon esprit que notre action en faveur de la promotion de l'usage du français dans tous les secteurs de l'activité publique devait demeurer une préoccupation de tous les instants et que nous devions continuer le travail déjà amorcé.

« […] il fallait adopter une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation et ouverture des marchés) qui modifient les conditions de la concurrence des langues au Québec. »

Ma conviction a en outre été renforcée par la publication, en 1996, du document intitulé *Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique. Le français langue commune*, dans lequel le gouvernement du Québec confiait à l'Office de la langue française et au Conseil de la langue française, en collaboration avec les organismes intéressés, le mandat suivant :

> *[…] tenir à jour les indicateurs permettant d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour promouvoir le français […] créer un indicateur d'usage du français, langue commune.*

Par ailleurs, pour préciser son approche législative, le gouvernement affirmait ceci :

> *[…] dans une démocratie com*
> *l'usage personnel de la langue de*
> *un droit fondamental garanti par*
> *droits et libertés de la personne. E*
> *ce principe, l'approche législative*
> *sur les usag*
> *la langue*[1]

Dans un premier temps, avant de donner suite aux demandes du gouvernement, j'ai proposé de mettre l'accent sur la recherche et la confection d'instruments de mesure les plus précis et les plus appropriés possible, non seulement quant au statut et à la qualité de la langue française, mais aussi en d'autres matières. Il convenait en effet de mesurer, d'étudier et de décrire les aspects démographiques, scolaires, économiques, juridiques, sociologiques et autres qui peuvent influer sur l'usage des langues ou qu'une politique linguistique peut influencer. Par la suite, le Conseil s'est engagé dans la poursuite de différentes études, près d'une quarantaine en fait, dont celle publiée sous le titre *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport synthèse et rapport de recherche* (Béland, 1999).

« […] les principaux défis auxquels le Québec doit faire face : la mondialisation, la pénétration intensive des nouvelles technologies, le développement d'une société de la connaissance, l'hétérogénéité de plus en plus grande de la société québécoise ainsi que la mise en place d'une zone de libre-échange au sein des Amériques (ZLEA). »

Par ailleurs, au début des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le Conseil a été interpellé pour présenter aux commissaires son analyse globale de la situation. Le document intitulé *Le français au Québec à l'aube du XXIe siècle* (2000), publié par le Conseil, retrace l'évolution du français depuis la Révolution tranquille et rappelle les grands principes et les droits fondamentaux qui sont à la base de la Charte de la

Amériques (ZLEA).

Ces nouveaux défis et ces enjeux fondamentaux se posent quotidiennement aux usagers de la langue française, non seulement au Québec, mais partout ailleurs dans les pays de la francophonie. Ils constituent un des grands axes de préoccupation du Conseil. La mondialisation des échanges internationaux, par exemple, exerce une pression énorme sur les aspects linguistiques de l'intégration des Amériques. Pour jeter de la lumière sur ces questions, le Conseil a publié, en 2001, un avis sur *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques* dans lequel il souligne l'importance de tenir compte de questions telles que la protection des consommateurs sur le plan linguistique, l'enseignement d'une langue étrangère en plus de l'anglais et le multilinguisme des organisations interaméricaines. Afin de sensibiliser tous les acteurs intéressés par ces questions, le Conseil de la langue française du Québec, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le ministère des Relations internationales, le ministère de la Culture et des Communications, l'Office québécois de la langue française ainsi que le Conseil privé du gouvernement fédéral, a organisé le premier Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, du 28 au 30 août 2002, à Québec.

1. Les résultats de cette étude montraient que, parmi toutes les activités publiques des Québécois et des Québécoises, c'est au travail que le taux d'utilisation du français était le plus faible, en particulier à Montréal, et dans les milieux immigrants. Cela tenait à démontrer que la francisation des entreprises n'était pas encore achevée, et ce, d'autant plus que les rouages de l'économie, tant au Québec qu'à l'étranger, favorisaient alors une utilisation accrue de l'anglais à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les logiciels, l'affichage et les manuels utilisés.

Celui-ci a constitué un terrain concret de dialogue entre les aires linguistiques et de promotion de la diversité linguistique et culturelle. Il a traité du multilinguisme des organisations interaméricaines, de la protection linguistique des consommateurs dans le futur espace de libre circulation des produits et des services, des politiques d'apprentissage des langues étrangères et de la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

« [...] j'ai proposé que le Conseil publie un volume qui illustrerait l'évolution de la situation du français au Québec, à la fois comme milieu de vie et fondement de notre identité collective. »

Toujours dans la perspective d'une vision élargie de la langue comme moyen de renforcer notre identité nationale tout en ouvrant largement des fenêtres sur le monde extérieur, j'ai proposé que le Conseil publie un volume qui illustrerait l'évolution de la situation du français au Québec, à la fois comme milieu de vie et fondement de notre identité collective. Cet ouvrage devait également permettre de constater à quel point le facteur temps a joué et joue encore un rôle considérable dans l'évolution sociale et linguistique au Québec. C'est ainsi que le Conseil a publié, en 2000, à plus de cinq mille exemplaires, un ouvrage majeur intitulé *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, auquel ont collaboré plus de quatre-vingts auteurs et qui fait dérouler sous nos yeux les 400 ans d'histoire et de vie de la langue française au Québec. Cette fresque exceptionnelle et unique au Québec vise à mettre en lumière la continuité des actions accomplies, pendant près de quatre siècles, par une collectivité dynamique pour conserver et développer sa langue.

Le volume se termine par l'évocation des grands défis linguistiques qui se posent à la société québécoise au début du XXI[e] siècle. C'est pour y répondre plus précisément que le Conseil supérieur de la langue française a voulu lancer, auprès d'un certain nombre de spécialistes, une étude prospective cette fois, visant à dégager de nouvelles approches et à proposer des solutions.

Ce travail a donné lieu à une nouvelle publication du Conseil qui s'intitule *Le français au Québec, les nouveaux défis* et qui a vu le jour au printemps de 2005. Six principaux volets sont couverts dans cette étude : d'une part les rapports langue et économie, langue et droits, langue et nouvelles technologies, dynamique linguistique et immigration, de l'autre la qualité de la langue et l'enseignement. En tout dix-sept auteurs ont été mis à contribution et une quarantaine d'experts ont participé à cette démarche de réflexion qui se situe dans le prolongement de l'adoption de la Charte de la langue française, il y a vingt-sept ans.

« Construire ensemble une société de langue française qui tienne compte de la diversité linguistique de ses nouveaux arrivants sans renier ses racines ni ses traditions, mais avec inventivité, résistance et ténacité pour pouvoir s'inscrire dans un mouvement évolutif qui conduit au monde pluriel de demain, voilà ce qu'il convient d'entreprendre. Voilà aussi l'ultime défi ! »

Enfin, pour centrer davantage la réflexion sur la prise en compte de la diversité linguistique et culturelle, le Conseil prépare aussi une publication d'envergure qui verra le jour sous le titre *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire* qui fait appel à la collaboration de divers spécialistes de ces questions. Cet ouvrage s'attaque résolument au principal défi qui se pose aux Québécoises et aux Québécois, celui de la prise en compte de la diversité linguistique et culturelle du Québec. Construire ensemble une société de langue française qui tienne compte de la diversité linguistique de ses nouveaux arrivants sans renier ses racines ni ses traditions, mais avec inventivité, résistance et ténacité pour pouvoir s'inscrire dans un mouvement évolutif qui conduit au monde pluriel de demain, voilà ce qu'il convient d'entreprendre. Voilà aussi l'ultime défi auquel les philosophes, les sociologues, les historiens, les communicateurs et les linguistes tenteront de répondre !

En terminant, je tiens à témoigner ma reconnaissance envers tous les membres qui ont œuvré au Conseil sous ma présidence. C'est avec une grande conscience professionnelle qu'ils ont cherché à faire consensus sur des questions souvent délicates et difficiles. C'est par un engagement sans pareil envers la mission de l'organisme qu'ils ont effectué leur travail de bénévole. Je les remercie de leur indéfectible appui. Je m'en voudrais enfin de ne pas mentionner aussi la qualité du travail d'équipe et le professionnalisme des employés du Conseil. Sans leur précieuse et diligente collaboration, je n'aurais pu mener à bien les destinées du Conseil.

On peut lire la version complète du bilan de la présidente dans le **Rapport annuel de gestion 2004-2005** www.cslf.gouv.qc.ca. ■

Production de la recherche pendant les neuf années de mandat de la présidente

- 4 avis, 5 mémoires
- Près de 40 documents de recherche
- 2 volumes
- 1 séminaire interaméricain

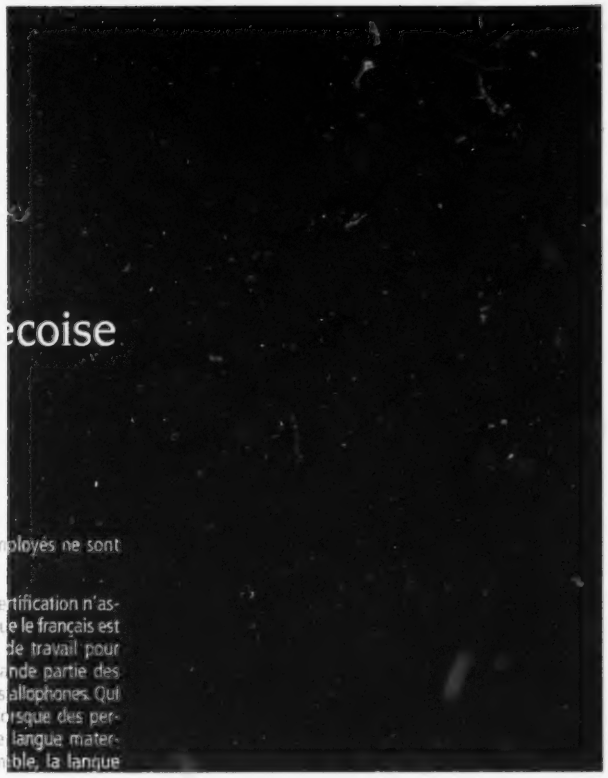

écoise

Suite de la une

Ces constats émergent à la suite de la consultation de plus de soixante organismes des milieux patronaux, syndicaux et communautaires qu'a effectuée le Conseil supérieur de la langue française. Ils sont également basés sur le recensement canadien de 2001, qui indique que si parmi les francophones de la région métropolitaine de Montréal, 88 % utilisent surtout le français au travail, ce pourcentage n'est que de 45 % parmi les allophones et de 20 % parmi les anglophones.

« L'avis que le Conseil rend public est le résultat d'une démarche que j'ai entreprise dès mon arrivée au Conseil. Il émane des deux interrogations suivantes, qui me tiennent particulièrement à cœur.

La première se formule ainsi : la Charte de la langue française a-t-elle atteint ses objectifs, en particulier dans le domaine de la francisation des milieux de travail ?

L'autre prend la forme suivante : étant donné l'avènement d'éléments nouveaux dans la conjoncture internationale avec des phénomènes comme la mondialisation des échanges économiques, l'ouverture du Québec sur le monde et l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, est-on justifié de s'attendre que de nouvelles pressions s'exercent sur la langue ? Que peut-on faire, dans ce nouveau contexte, pour assurer au français la place qui doit lui revenir ?

Le mécanisme principal conçu par les artisans de la Charte de la langue française pour franciser les milieux de travail est la certification des entreprises par l'Office québécois de la langue française. La certification a généralement contribué à mettre en place des conditions favorables à l'instauration d'un environnement de travail en français. En 1990, 71 % des entreprises de cinquante employés ou plus possédaient un certificat de francisation, comparativement à 81 % en 2005.

Signalons que plus du tiers des travailleurs du secteur privé ne profitent pas du mécanisme de francisation des entreprises, puisque les entreprises de moins de cinquante employés ne sont pas soumises à la certification.

Ainsi, la certification n'assure pas que le français est la langue de travail pour la plus grande partie des travailleurs allophones. Qui plus est, lorsque des personnes de langue maternelle différente travaillent ensemble, la langue commune est souvent l'anglais.

Nous sommes donc amenés à constater que la certification à elle seule ne permet pas d'accroître l'usage de la langue officielle et de faire face aux pressions de la mondialisation et des technologies de pointe. Par conséquent, nous devons en conclure que :

- l'objectif de la Charte n'est pas encore atteint ;
- les moyens actuels sont toujours nécessaires, et devront être consolidés.

Devant un tel constat, et à la suite de la consultation effectuée, le Conseil propose à la ministre les deux grands axes d'intervention suivants :

- premièrement, inviter les entreprises à intégrer des stratégies de francisation dans leur propre planification stratégique ;
- deuxièmement, s'assurer que les travailleurs maîtrisent la langue commune.

L'usage du français dans les milieux de travail ne peut augmenter que si la certification est accompagnée de stratégies complémentaires. En effet, il est difficile par un moyen formel comme un certificat de francisation de favoriser l'usage d'une langue dans les communications orales entre les employés d'une même entreprise.

Pour cette raison, le Conseil recommande que les entreprises soient incitées à inclure dans leur planification stratégique l'usage du français au travail de même que la formation en français de leurs employés.

Compte tenu de l'ouverture des marchés et de l'importance croissante des relations internationales, les entreprises devraient aussi adopter une politique linguistique interne incitant, d'une part, à l'usage de plusieurs langues dans les communications internationales et, d'autre part, à l'usage du français dans les communications

La généralisation de l'usage du français au travail : un défi pour la société québécoise

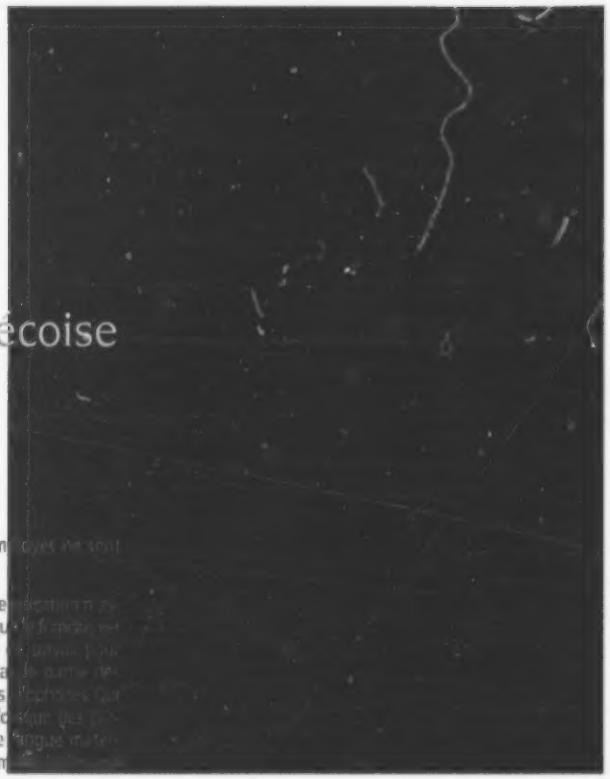

Suite de la une

Ces constats émergent à la suite de la consultation de plus de soixante organismes des milieux patronaux, syndicaux et communautaires qu'a effectuée le Conseil supérieur de la langue française. Ils sont également basés sur le recensement canadien de 2001, qui indique que si parmi les francophones de la région métropolitaine de Montréal, 88 % utilisent surtout le français au travail, ce pourcentage n'est que de 45 % parmi les allophones et de 20 % parmi les anglophones.

« [...] plus du tiers des travailleurs du secteur privé ne profitent pas du mécanisme de francisation des entreprises, puisque les entreprises de moins de cinquante employés ne sont pas soumises à la certification. »

Extraits du discours de la présidente

« L'avis que le Conseil rend public est le résultat d'une démarche que j'ai entreprise dès mon arrivée au Conseil. Il émane des deux interrogations suivantes, qui me tiennent particulièrement à cœur.

La première se formule ainsi : la Charte de la langue française a-t-elle atteint ses objectifs, en particulier dans le domaine de la francisation des milieux de travail ?

L'autre prend la forme suivante : étant donné l'avènement d'éléments nouveaux dans la conjoncture internationale avec des phénomènes comme la mondialisation des échanges économiques, l'ouverture du Québec sur le monde et l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, est-on justifié de s'attendre que de nouvelles pressions s'exercent sur la langue ? Que peut-on faire, dans ce nouveau contexte, pour assurer au français la place qui doit lui revenir ?

Le mécanisme principal conçu par les artisans de la Charte de la langue française pour franciser les milieux de travail est la certification des entreprises par l'Office québécois de la langue française. La certification a généralement contribué à mettre en place des conditions favorables à l'instauration d'un environnement de travail en français. En 1990, 71 % des entreprises de cinquante employés ou plus possédaient un certificat de francisation, comparativement à 81 % en 2005.

Signalons que plus du tiers des travailleurs du secteur privé ne profitent pas du mécanisme de francisation des entreprises, puisque les entreprises de moins de cinquante em[illegible] ne sont pas soumises à la certification.

Ainsi, la ce[illegible] sure pas qu[illegible] la langue [illegible] la plus gra[illegible] travailleurs [illegible] plus est, lo[illegible] sonnes de [illegible] nelle différente travaillent ensem[illegible] commune est souvent l'anglais.

Nous sommes donc amenés à constater que la certification à elle seule ne permet pas d'accroître l'usage de la langue officielle et de faire face aux pressions de la mondialisation et des technologies de pointe. Par conséquent, nous devons en conclure que :

- l'objectif de la Charte n'est pas encore atteint ;
- les moyens actuels sont toujours nécessaires, et devront être consolidés.

Devant un tel constat, et à la suite de la consultation effectuée, le Conseil propose à la ministre les deux grands axes d'intervention suivants :

- premièrement, inviter les entreprises à intégrer des stratégies de francisation dans leur propre planification stratégique ;
- deuxièmement, s'assurer que les travailleurs maîtrisent la langue commune.

L'usage du français dans les milieux de travail ne peut augmenter que si la certification est accompagnée de stratégies complémentaires. En effet, il est difficile par un moyen formel comme un certificat de francisation de favoriser l'usage d'une langue dans les communications orales entre les employés d'une même entreprise.

Pour cette raison, le Conseil recommande que les entreprises soient incitées à inclure dans leur planification stratégique l'usage du français au travail de même que la formation en français de leurs employés.

Compte tenu de l'ouverture des marchés et de l'importance croissante des relations internationales, les entreprises devraient aussi adopter une politique linguistique interne incitant, d'une part, à l'usage de plusieurs langues dans les communications internationales et, d'autre part, à l'usage du français dans les communications

locales. Une telle politique devrait faciliter les relations internationales tout en évitant que l'anglais ne devienne la langue des communications internes. Les entreprises doivent aussi veiller à revitaliser les comités de francisation et concevoir des outils de travail en français.

Le français ne peut devenir la langue de la vie publique en général et du travail en particulier que si les citoyens en ont une connaissance suffisante. Une bonne maîtrise de la langue est de plus en plus un atout majeur pour les travailleurs et la société. L'information et son traitement ont transformé les contextes de travail et la nature des emplois. Ils sont devenus une ressource stratégique.

Une enquête récente de Statistique Canada et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a d'ailleurs montré que l'augmentation de 1 % de la littératie, soit des compétences en lecture et en écriture, amènerait une croissance de 2,5 % de la productivité du travail et de 1,5 % du PIB par habitant.

« Une enquête récente de Statistique Canada et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a d'ailleurs montré que l'augmentation de 1 % de la littératie, soit des compétences en lecture et en écriture, amènerait une croissance de 2,5 % de la productivité du travail et de 1,5 % du PIB par habitant. »

Il faut donc assurer la formation linguistique de base de tous les travailleurs immigrants allophones adultes et offrir une formation qualifiante en français aux travailleurs en général, et en particulier aux professionnels, aux immigrants allophones et aux anglophones qui pourraient avoir une maîtrise insuffisante de la langue.

Plusieurs organismes sont directement concernés par la francisation de la main-d'œuvre, entre autres le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, les ordres professionnels, l'Office québécois de la langue française, Emploi-Québec et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre, appelé « Fonds du 1 % ». Ce dernier doit contribuer davantage à la francisation des travailleurs. Emploi-Québec, qui gère ce fonds, doit participer davantage à la francisation des immigrants et à celle des anglophones qui auraient une maîtrise insuffisante du français. Une partie des sommes accumulées dans le Fonds devrait servir à la francisation, puisque la maîtrise du français influe sur l'employabilité. Quant au système scolaire, il doit donner une bonne formation en langue technique.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est un intervenant majeur, puisqu'il gère la francisation des nouveaux immigrants adultes. La tâche est importante, mais l'offre de service est insuffisante. Elle ne touche que 65 % des personnes qui auraient besoin d'être francisées. Cela signifie qu'année après année, le déficit de formation s'accroît. Le budget alloué à la francisation des nouveaux venus doit augmenter.

L'État ne devrait pas hésiter à accorder les ressources supplémentaires, notamment à l'Office québécois de la langue française et au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, afin de bien marquer l'importance de son leadership en francisation.

En terminant, je tiens à rappeler que le Conseil supérieur de la langue française croit fermement que l'avenir du français au Québec est étroitement lié à l'usage qu'on en fait et qu'on en fera en milieu de travail. Les membres du Conseil et moi-même sommes convaincus que les recommandations que nous faisons aujourd'hui devraient permettre au français de devenir véritablement la langue normale et habituelle du travail au Québec. »

On peut lire l'allocution complète, telle que prononcée par la présidente lors de la conférence de presse, dans le site internet du Conseil.

Avis

rmale
il

Réactions à l'avis publié par le Conseil

La ministre

« Notre gouvernement croit que l'avenir du français au Québec repose principalement sur la place qu'occupe la langue française dans les milieux de travail. [...] les recommandations faites par le Conseil seront analysées afin de voir par les ministres et organismes qui sont concernés par cette question. »

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Lise Bissonnette

« Le constat sans équivoque selon lequel le français n'est pas encore la langue normale et habituelle au travail est préoccupant. [...] Une recherche supplémentaire, comment peut-on faire de la francisation des milieux de travail une priorité [...] ? Le gouvernement doit jouer un rôle exemplaire, tant seulement dans la période allant dans l'action [...]. Déjà, presque le gouvernement de donner suite aux recommandations du Conseil [...] »

Le Député de Saint-Hyacinthe et porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue, M. Pierre Paradis

« Il faut se hâter de dire que, aux dires du Conseil, nous sommes loin d'une vraie situation d'échec pour reconnaître une réalité [...] »

Le président de la SSJBM, M. Jean Dorion ■

Avis

Le français, langue normale et habituelle du travail

Principales recommandations

1) Le Conseil recommande que des actions complémentaires à la certification soient entreprises. À cet égard, il recommande :
   - que les directions d'entreprises de 50 employés et plus incluent dans leur planification stratégique des objectifs de mise en priorité de l'usage du français, de formation en français et de gestion des langues ;
   - que ces entreprises soient invitées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) à adhérer au mouvement qui fait la promotion de la qualité dans tous les aspects de la vie de l'entreprise, y compris l'usage des langues.

8) Étant donné que plus du tiers de la main-d'œuvre du Québec travaille dans des entreprises de moins de 50 personnes, le Conseil recommande que des travaux soient entrepris pour définir une formule allégée de certification des petites entreprises.

15) Étant donné que le plan d'action 2004-2007 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ne peut être pleinement réalisé qu'avec un financement approprié, le Conseil recommande de majorer le budget du MICC à cette fin.

16) Considérant que le gouvernement a réduit en 2003 le nombre d'entreprises assujetties à la loi 90,

considérant que l'engagement des directions d'entreprises en francisation de leur personnel est indispensable à la survie du français au travail et à la recherche d'excellence et de compéti
entreprises québécoises,

considérant que leur dése
contribuer financièrement à
de la main-d'œuvre risque
péril la « culture » de la form
entrepreneurs,

le Conseil recommande au go
ramener le nombre d'entrepri
la loi 90 à ce qu'il était antérieurement.

17) Le Conseil recommande que le ministre responsable d'Emploi-Québec :
   - élargisse l'ouverture du Fonds national de formation de la main-d'œuvre aux projets de formation linguistique qualifiante des travailleurs immigrants établis depuis plus de cinq ans et des anglophones ;
   - assouplisse les mécanismes d'accès à ce Fonds ;
   - informe davantage sur l'admissibilité des projets de francisation et se fasse mieux connaître des organismes communautaires œuvrant auprès des communautés culturelles.

31) Considérant que le développement de la terminologie au Québec a pris beaucoup de retard,

[...]

le Conseil recommande :
   - que l'Office québécois de la langue française s'inspire du projet Wikipédia pour accélérer le développement de la terminologie française et des langues de spécialités en plusieurs langues, en proposant aux usagers du *Grand dictionnaire terminologique* de collaborer à la définition en français et dans d'autres langues de termes ou de néologismes.

Réactions à l'avis publié par le Conseil

La ministre

par le Conseil seront analyse[e]s plus en détails par les ministères et organismes qui sont concernés par cette question. »

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, M^me^ Line Beauchamp.

L'opposition

« *Le constat sans équivoque selon lequel le français n'est pas encore la langue normale et habituelle au travail est préoccupant. [...] sans ressource supplémentaire, comment peut-on faire de la francisation des milieux de travail une priorité [...] ? Le gouvernement doit jouer un rôle exemplaire, non seulement dans la parole mais dans l'action [...]. [Je] presse le gouvernement de donner suite aux recommandations du Conseil [...]* ».

Le député de Saint-Hyacinthe et porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue, M. Léandre Dion.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

« *Il faut se féliciter de ce que, avec cet avis du Conseil, pour une rare fois, une voix officielle s'élève pour reconnaître une réalité [...]* ».

Le président de la SSJBM, M. Jean Dorion. ■

Publication

Le français au Québec, les nouveaux défis

Les Éditions Fides, en partenariat avec le Conseil supérieur de la langue française, ont fait paraître en juin dernier *Le français au Québec, les nouveaux défis.*

La présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, insiste sur le fait que cet ouvrage vient après *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, publié en 2000, et qu'il constitue un effort original pour renouveler la réflexion sur l'avenir linguistique du Québec. À ce titre, il servira de point de départ aux délibérations du Conseil. Il est surtout une source d'information privilégiée pour les Québécoises et les Québécois qui voudront se tenir informés et participer à la réflexion.

Un nécessaire chantier de réflexion sur la politique linguistique

Une trentaine d'années après la promulgation de la Charte de la langue française, beaucoup de chemin a été parcouru, mais la situation du français reste fragile, en butte à de nouvelles pressions. Comme l'écrit Guy Rocher : *« Il est certain que le contexte de 2005 est, à plusieurs égards, bien différent de celui que l'on connaissait en 1977 [...] Mais ce nouveau contexte, plutôt que de nous rassurer sur l'avenir de la langue française au Québec, appelle l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXIe siècle [...] La situation [actuelle] de la langue française au Québec exige que s'ouvre un nouveau chantier de réflexion, non pas d'abord sur une loi, mais sur la politique linguistique dont la loi sera l'expression juridique et politique. »* La mondialisation de l'économie, l'implantation massive des technologies de l'information, l'augmentation de l'immigration, la reconnaissance de plus en plus grande des minorités, la préoccupation des Québécois à l'égard de la qualité de leur langue, voilà autant de données nouvelles dont il faut tenir compte.

Vingt auteurs, alimentés par une quarantaine d'experts

Vingt auteurs, alimentés dans leur analyse par une quarantaine d'experts, ouvrent ce chantier de réflexion. Leurs constats et leurs propositions portent sur des questions de statut de la langue et de qualité. Dans le domaine du statut, les rapports langue et économie, langue et droits, langue et nouvelle technologie, dynamique linguistique et immigration, diversité linguistique et culturelle font l'objet d'investigations.

Chaque auteur s'est employé à faire le point sur une dimension particulière de la situation du français en 2005. Presque tous abordent leur sujet en tenant compte de l'évolution en cours, des défis à relever et des perspectives d'avenir.

Trois grands axes de réflexion

Il ressort de l'ensemble des textes publiés dans ce livre, ainsi que des discussions au cours des tables rondes mises en place pour stimuler et alimenter la réflexion des auteurs, une perspective commune de la situation linguistique et l'idée que le contexte actuel en est un de mutation profonde et rapide qui appelle un dispositif renouvelé de défense et de promotion de la langue française au Québec.

Les propositions peuvent être regroupées en trois grands axes : doter la politique linguistique d'un volet international, prendre en compte la diversité ethnolinguistique du Québec et être maître de sa langue.

La prise en compte de la diversité linguistique, ligne de force majeure du contexte actuel, suppose une reconnaissance particulière des minorités et des langues autochtones ainsi qu'une attention et une ouverture plus grande aux valeurs propres aux groupes linguistiques. Elle invite à mieux rendre compte de la situation linguistique, à mettre en place une politique d'intégration civique et à affirmer le droit d'accès à la langue commune pour tous les immigrants.

L'ouverture d'un volet international vise à promouvoir la diversité linguistique et à favoriser l'émergence d'une éthique de la diversité qui permette le respect des langues et des cultures dans chaque pays, mais aussi à l'échelle supranationale.

Être maître de sa langue dans une société de l'information est une des conditions du développement économique et de l'innovation ; c'est aussi un facteur de cohésion et de bon fonctionnement de la société ; dans un monde de plus en plus ouvert, c'est le vecteur privilégié de l'identité ; pour les immigrants, apprendre la langue du pays d'accueil, c'est élargir sa liberté d'action.

Ce livre de plus de 600 pages est donc un appel à la réflexion pour actualiser la politique linguistique et l'adapter aux défis qui se posent au XXIe siècle.

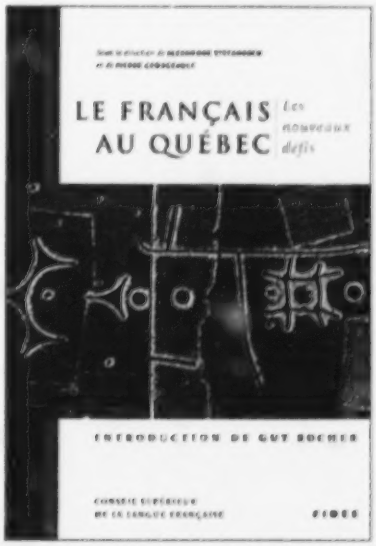

En vente dans toutes les librairies.

Liste des auteurs : Guy Bertrand, Chantal Bouchard, Bernard Cleary, Marie-Éva de Villers, Louis-Jacques Dorais, Aline Francœur, Christine Fréchette, Pierre Georgeault, Patricia Lamarre, Michel D. Laurier, Monique Lebrun, Catherine Melillo, Luc Ostiguy, Michel Pagé, Alain Prujiner, Guy Rocher, Réjean Roy, Arnaud Sales, Alexandre Stefanescu, José Woehrling. ■

francophones du 3-Juillet-1608 le

Le Conseil supérieur de la langue française a décerné l'Ordre des francophones d'Amérique à sept personnalités, en mars dernier, afin de reconnaître leur engagement exemplaire, dans leur milieu respectif, au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

La cérémonie s'est déroulée au Salon rouge de l'Assemblée nationale à Québec, en la présence de la présidente du Conseil, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, qui est également présidente de l'Ordre des francophones d'Amérique. L'événement, qui réunissait plus de 200 invités, s'est déroulé sous la présidence d'honneur de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Line Beauchamp, en présence du maire suppléant de la Ville de Québec, M. Jacques Joli-Cœur.

Le Prix du 3-Juillet-1608, pour sa part, a été attribué à l'American Council for Québec Studies. Le vice-président de cet organisme, M. Raymond J. Pelletier, était présent pour recevoir le Prix.

Le Conseil supérieur de la langue française remet l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608 depuis 27 ans. L'Ordre est considéré comme une haute distinction dans le monde de la francophonie et le Prix commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain, tout en rappelant l'importance historique de la Ville de Québec pour les francophones d'Amérique. ■

Directeur de l'école communautaire Aurèle-Lemoine, située à Saint-Laurent au Manitoba, depuis 1994, M. Allain est reconnu pour son dévouement inlassable et son profond engagement dans sa communauté. Son action s'inscrit dans un plan global de développement du milieu et ne se limite pas aux domaines de la santé, du tourisme, du développement économique ou de l'éducation. Il a associé sa créativité en mettant tout en œuvre pour assurer la vitalité de la communauté francophone du Manitoba et entre autres son épanouissement. ■

Professeur d'histoire et directeur du Centre d'études politiques Canada – États-Unis à l'Université du Wisconsin, à Milwaukee, M. Levine est un observateur attentif de la situation linguistique du Québec. Il s'est surtout fait connaître par ses travaux scientifiques sur la politique linguistique du Québec et il a participé aux débats qui animent la scène linguistique au Québec depuis quelques décennies. Son œuvre magistrale, *La Reconquête de Montréal*, constitue l'étude la plus complète jamais publiée sur la réappropriation de Montréal par la communauté francophone. ■

Remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 à l'Assemblée nationale

De gauche à droite : Claude Prime (Québec); Raymond J. Pelletier, vice-président de l'American Council for Québec Studies, lauréat du Prix du 3-Juillet-1608; Esther Taillon (Québec); Jacqueline Robichaud, épouse de Louis J. Robichaud (Acadie), décoré à titre posthume; Jean-Pierre Pichette (Ontario); Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications; Marc V. Levine (Les Amériques); Maria Bréchas-Assimopoulos, présidente du Conseil supérieur de la langue française; Louis Allain (Ouest canadien); Nicolas Joly, maire suppléant de la Ville de Québec. Filippe Savadogo (Autres continents) n'apparaît pas sur la photo.

Le [illegible]

La [illegible]

Le Prix du 3-Juillet-1608, pour sa part, a été attribué à l'American Council for Québec Studies. Le vice-président de cet organisme, M. Raymond J. Pelletier, était présent pour recevoir le Prix.

Le Conseil supérieur de la langue française remet l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608 depuis 27 ans. L'Ordre est considéré comme une haute distinction dans le monde de la francophonie et le Prix commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain, tout en rappelant l'importance historique de la Ville de Québec pour les francophones d'Amérique. ■

L'Ordre des francophones d'Amérique

Notices biographiques des récipiendaires

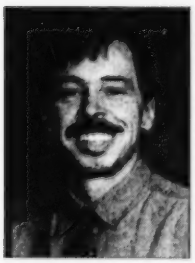

Louis ALLAIN, *Ouest canadien*

Directeur de l'école communautaire Aurèle-Lemoine, située à Saint-Laurent au Manitoba, depuis 1994, M. Allain est reconnu pour son dévouement inlassable et son profond engagement dans sa communauté. Son action s'inscrit dans un plan global de développement du milieu et ne se limite pas aux domaines de la santé, du tourisme, du développement économique ou de l'éducation. Il a exercé sa créativité en mettant tout en œuvre pour assurer la vitalité de la communauté francophone du Manitoba et éviter ainsi son assimilation. ■

Marc V. LEVINE, *Les Amériques*

Professeur d'histoire et directeur du Centre d'études politiques Canada – États-Unis à l'Université du Wisconsin, à Milwaukee, M. Levine est un observateur attentif de la situation linguistique du Québec. Il s'est surtout fait connaître par ses travaux scientifiques sur la politique linguistique du Québec et il a participé aux débats qui animent la scène linguistique au Québec depuis quelques décennies. Son œuvre magistrale, *La Reconquête de Montréal*, constitue l'étude la plus complète jamais publiée sur la réappropriation de Montréal par la communauté francophone. ■

Jean-Pierre PICHETTE, *Ontario*

Directeur du Département de folklore et ethnologie de l'Université de Sudbury de 1983 à 2004 et professeur à cette université depuis 1981, M. Pichette a développé à un haut niveau la recherche sur l'ethnologie des francophones en Amérique du Nord qu'il s'est employé à faire connaître tant au Canada qu'en Europe. Il a fondé les archives de folklore de l'Université de Sudbury. Il est actuellement rédacteur en chef de la revue *Rabaska*, première revue d'ethnologie de l'Amérique française. Spécialiste du conte populaire, du folklore et du patrimoine culturel, il est l'auteur du *Répertoire ethnologique de l'Ontario français*. ■

Claude POIRIER, *Québec*

Professeur de linguistique française et chercheur à l'Université Laval depuis 1975, M. Poirier contribue depuis de nombreuses années à enrichir le lexique et à approfondir notre connaissance des sources du français en usage au Québec. Il est directeur, depuis 1983, de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec dont les recherches ont exercé une influence décisive sur les travaux de lexicologie liés à la francophonie en Amérique du Nord. Il est responsable scientifique du *Dictionnaire historique du français québécois, monographies lexicographiques de québécismes*. ■

Louis J. ROBICHAUD, *Acadie*

Premier ministre du Nouveau-Brunswick de 1960 à 1970, M. Robichaud a été le premier Acadien élu à ce poste et le premier à être nommé sénateur. Il a fait adopter la Loi sur les langues officielles dans sa province et contribué à la mise sur pied d'un réseau scolaire francophone de même qu'à la création de l'université francophone de Moncton. Ardent défenseur de la langue française, il a exercé un rôle déterminant pour l'avenir des francophones du Nouveau-Brunswick. Il a marqué si profondément sa province que son souvenir demeurera toujours vivant dans la mémoire de son peuple. Il est décédé le 6 janvier 2005. Le Conseil supérieur de la langue française lui décerne l'Ordre des francophones d'Amérique à titre posthume. ■

Filippe SAVADOGO, *Autres continents*

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso en France et Délégué permanent auprès de l'UNESCO, M. Savadogo est également représentant personnel du président de son pays au Conseil permanent de la Francophonie. Personnalité marquante de la Francophonie, il a joué un rôle de premier plan dans le développement de la coopération culturelle entre son pays et le Québec. En 1984, il signait à Montréal une entente de jumelage avec le Festival Vues d'Afrique alors qu'il était secrétaire général du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO). M. Savadogo était absent de la cérémonie de remise officielle qui a eu lieu à l'Assemblée nationale le 15 mars. L'Ordre lui a été remis le 24 mai dernier, à la Délégation générale du Québec à Paris. ■

Esther TAILLON, *Québec*

Secrétaire trésorière et vice-présidente de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (1988-2002), M^me^ Taillon a été directrice générale du Conseil de la vie française en Amérique dont elle a été la coordonnatrice des Fêtes du cinquantenaire.

Elle a mis sur pied et coordonné la Table de concertation de la Francophonie, laquelle est à l'origine de la Semaine internationale de la Francophonie au Québec. En tant que représentante des organismes communautaires à l'Office québécois de la langue française, elle a participé à la création de la Francofête. ■

Extraits des discours des récipiendaires de l'Ordre

Louis Allain

« Je tiens à souligner que le fait de recevoir l'Ordre des francophones d'Amérique du Conseil supérieur de la langue française prend pour moi un sens bien particulier. Je viens de la communauté métisse de Saint-Laurent, au Manitoba, où le français était fortement menacé.

Si j'accepte cet honneur aujourd'hui, c'est au nom de tous ceux et celles qui, depuis des années, me soutiennent dans l'effort de redonner du souffle à la francophonie de ma collectivité.

Je tiens, plus particulièrement, à remercier l'Association canadienne d'éducation de langue française pour le rôle qu'elle maintient d'inspirer et de soutenir la francophonie.

Mon action, jointe à celle de nombreux bénévoles, vient de l'idée qu'il faut se prendre en main et toucher à l'ensemble de l'espace institutionnel, si nous voulons faire face au rouleau compresseur que représente l'assimilation et arriver à l'arrêter. »

Marc V. Levine

« Il n'y a rien de plus gratifiant pour un chercheur de l'extérieur que d'apprendre que son travail a contribué à la compréhension d'une autre culture et d'une autre société.

C'est avec une certaine fierté que je constate qu'une de mes principales conclusions – à savoir que non seulement la politique linguistique mais aussi, et de plus en plus, l'incidence linguistique des autres politiques gouvernementales détermineraient le caractère culturel et linguistique du Québec – semble tenir une place importante dans le débat sur la politique linguistique au Québec de nos jours.

En 2001, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec concluait que "plus jamais la question linguistique ne devra être traitée de manière unidimensionnelle". Il y a une volonté commune d'avancer vers un projet social inclusif, de construire un espace commun de vie et d'abaisser les barrières qui divisent la société québécoise selon l'origine ethnique. »

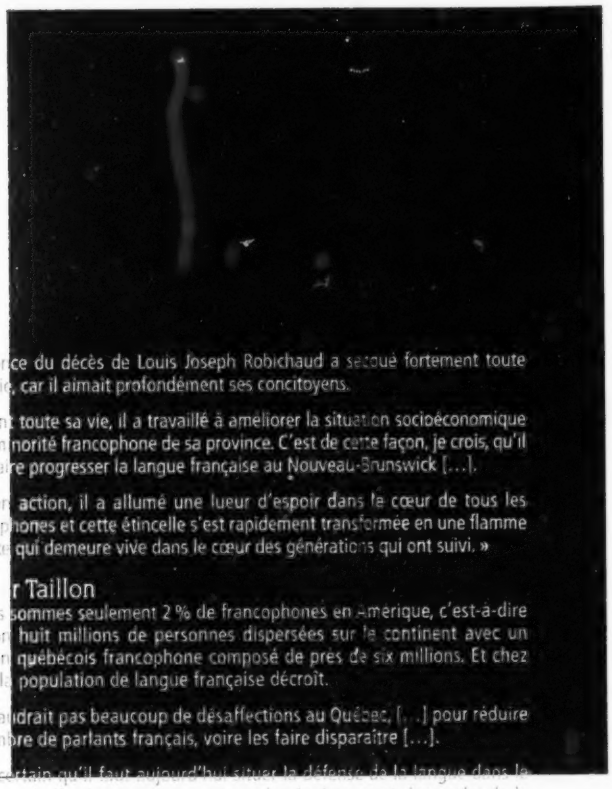

L'annonce du décès de Louis Joseph Robichaud a secoué fortement toute l'Acadie, car il aimait profondément ses concitoyens.

Pendant toute sa vie, il a travaillé à améliorer la situation socioéconomique de la minorité francophone de sa province. C'est de cette façon, je crois, qu'il a pu faire progresser la langue française au Nouveau-Brunswick [...].

Par son action, il a allumé une lueur d'espoir dans le cœur de tous les francophones et cette étincelle s'est rapidement transformée en une flamme ardente qui demeure vive dans le cœur des générations qui ont suivi. »

r Taillon

« Nous sommes seulement 2 % de francophones en Amérique, c'est-à-dire environ huit millions de personnes dispersées sur le continent avec un bastion québécois francophone composé de près de six millions. Et chez nous, la population de langue française décroît.

Il ne faudrait pas beaucoup de désaffections au Québec, [...] pour réduire le nombre de parlants français, voire les faire disparaître [...].

Il est certain qu'il faut aujourd'hui situer la défense de la langue dans le contexte de l'intégration économique des Amériques et dans celui de la mondialisation.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut d'abord être fort vigilant sur l'usage et la qualité de la langue, ici au Québec, centre névralgique du français en Amérique. Cela est un impératif. »

« La devise de ce pays – *Je me souviens* – s'avère très actuelle, car on dirait que chaque jour apporte un fait nouveau qui renforce la nécessité de garder bien vivant le souvenir.

Des célébrations comme celles de ce jour contribuent, elles aussi, à la pérennité de la mémoire. En m'attribuant cet honneur, le Conseil supérieur de la langue française rend hommage au demi-million de Franco-Ontariens qui habitent cette région occidentale qu'on appelait autrefois, avant qu'on nous conte de bien « belles histoires », les Pays-d'en-Haut, et dont les racines, à jamais liées à l'entreprise française en Amérique, font depuis l'année 2004 l'objet d'un cycle de commémorations autour de la grande figure de Champlain. »

« En m'attribuant aujourd'hui l'Ordre des francophones d'Amérique, le Conseil supérieur de la langue française se trouve à reconnaître le travail de toute une équipe qui, avec moi, a défendu et continue de défendre un point de vue sur la langue. Il faut bien voir que, depuis le XIX^e^ siècle, le français du Québec a été analysé à travers deux conceptions représentées au sein de l'élite, d'une part, soit l'approche qui prend en compte l'aménagement linguistique et, d'autre part, celle qui met l'accent sur l'aspect patrimonial. Depuis plus d'un siècle, notre réflexion collective sur la langue a été animée par ces tendances complémentaires. »

« C'est une lourde responsabilité de faire l'éloge d'un frère qui m'était cher, Louis-Joseph Robichaud, à qui le Conseil supérieur de la langue française décerne, à titre posthume, l'Ordre des francophones d'Amérique.

AC S

L'American Council for Québec Studies, organisme sans but lucratif, regroupe des professeurs et des chercheurs de plusieurs disciplines qui manifestent une véritable passion pour le Québec dans des domaines tels que l'histoire, la littérature, les sciences politiques, la sociologie, l'économie, la linguistique et la culture. Sa contribution au développement des études sur le Québec à l'étranger se caractérise d'abord par la tenue de grands congrès internationaux et, ensuite, par la publication de la revue bilingue *Québec Studies*, qui contribue au rayonnement de la langue française et de la culture francophone en faisant connaître les écrivains et les artistes du Québec. L'organisme est situé à Orono, dans le Maine, aux États-Unis.

« C'est avec le plus grand plaisir que j'accepte le Prix du 3-Juillet-1608 au nom de l'American Council for Québec Studies. Ce prix nous est particulièrement précieux parce qu'il lie notre raison d'être à la francophonie nord-américaine et surtout à une tradition illustre qui remonte à près de quatre cents ans.

Je suis très fier du Conseil américain des études québécoises. Cette organisation s'appelait le New England Council for Québec Studies il n'y a que quelques années. Sa croissance s'explique par la qualité de ce que produisent ses chercheurs et par l'intérêt que prend le professorat américain au Québec. En outre, je suis fier des États-Unis, mon pays natal, qui non seulement permet à ses universitaires de promouvoir l'enseignement des langues et des cultures du monde dans ses institutions, mais qui les encourage à le faire. » ■

Extraits des discours des récipiendaires de l'Ordre (suite)

Jean-Pierre Pichette

« La devise de ce pays – *Je me souviens* – s'avère très actuelle, car on dirait que chaque jour apporte un fait nouveau qui renforce la nécessité de garder bien vivant le souvenir.

Des célébrations comme celles de ce jour contribuent, elles aussi, à la pérennité de la mémoire. En m'attribuant cet honneur, le Conseil supérieur de la langue française rend hommage au demi-million de Franco-Ontariens qui habitent cette région occidentale qu'on appelait autrefois, avant qu'on nous conte de bien « belles histoires », les Pays-d'en-Haut, et dont les racines, à jamais liées à l'entreprise française en Amérique, font depuis l'année 2004 l'objet d'un cycle de commémorations autour de la grande figure de Champlain. »

Claude Poirier

« En m'attribuant aujourd'hui l'Ordre des francophones d'Amérique, le Conseil supérieur de la langue française se trouve à reconnaître le travail de toute une équipe qui, avec moi, a défendu et continue de défendre un point de vue sur la langue. Il faut bien voir que, depuis le XIX[e] siècle, le français du Québec a été analysé à travers deux conceptions représentées au sein de l'élite, d'une part, soit l'approche qui prend en compte l'aménagement linguistique et, d'autre part, celle qui met l'accent sur l'aspect patrimonial. Depuis plus d'un siècle, notre réflexion collective sur la langue a été animée par ces tendances complémentaires. »

Jacqueline Robichaud

« C'est une lourde responsabilité de faire l'éloge d'un être qui m'était cher, Louis Joseph Robichaud, à qui le Conseil supérieur de la langue française décerne, à titre posthume, l'Ordre des francophones d'Amérique.

L'annon[illegible] l'Acadie[illegible]

Pendant [illegible] de la m[illegible] a pu fai[illegible]

Par son [illegible] francop[illegible] ardente[illegible]

Esther Taillon

« Nous [illegible] environ[illegible] bastion[illegible] nous, la[illegible]

Il ne fau[illegible] le nomb[illegible]

Il est certain qu'il faut aujourd'hui situer la défense de la langue dans le contexte de l'intégration économique des Amériques et dans celui de la mondialisation.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut d'abord être fort vigilant sur l'usage et la qualité de la langue, ici au Québec, centre névralgique du français en Amérique. Cela est un impératif. »

Le Prix du 3-Juillet-1608
L'American Council for Québec Studies

L'American Council for Québec Studies, organisme sans but lucratif, regroupe des professeurs et des chercheurs de plusieurs disciplines qui manifestent une véritable passion pour le Québec dans des domaines tels que l'histoire, la littérature, les sciences politiques, la sociologie, l'économie, la linguistique et la culture. Sa contribution au développement des études sur le Québec à l'étranger se caractérise d'abord par la tenue de grands congrès internationaux et, ensuite, par la publication de la revue bilingue *Québec Studies*, qui contribue au rayonnement de la langue française et de la culture francophone en faisant connaître les écrivains et les artistes du Québec. L'organisme est situé à Orono, dans le Maine, aux États-Unis.

Extrait du discours

Raymond J. Pelletier

« C'est avec le plus grand plaisir que j'accepte le Prix du 3-Juillet-1608 au nom de l'American Council for Québec Studies. Ce prix nous est particulièrement précieux parce qu'il lie notre raison d'être à la francophonie nord-américaine et surtout à une tradition illustre qui remonte à près de quatre cents ans.

Je suis très fier du Conseil américain des études québécoises. Cette organisation s'appelait le New England Council for Québec Studies il n'y a que quelques années. Sa croissance s'explique par la qualité de ce que produisent ses chercheurs et par l'intérêt que prend le professorat américain au Québec. En outre, je suis fier des États-Unis, mon pays natal, qui non seulement permet à ses universitaires de promouvoir l'enseignement des langues et des cultures du monde dans ses institutions, mais qui les encourage à le faire. » ■

Brèves

Mission aux États-Unis

Dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée en février dernier, la présidente du Conseil, M^me^ Brédimas-Assimopoulos, a fait deux conférences aux États-Unis.

Celles-ci avaient pour thème « Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie » et se sont déroulées d'une part à l'Alliance française à Atlanta (Géorgie) et, d'autre part, à Birmingham (Alabama), dans le cadre du congrès de l'Alabama Association of Foreign Language Teachers.

Conférence

Le directeur de la recherche et de l'administration, M. Pierre Georgeault, était coconférencier au Musée canadien des civilisations à Gatineau, en juillet dernier, en compagnie de M^mes^ Christine Fréchette et Valérie Lyon, ainsi que de MM. Éric Gervais et Jean-Louis Grosmaire. La conférence portait sur la langue française et l'immigration.

Entrevue

La présidente du Conseil a livré une entrevue sur les ondes de la radio de Radio-Canada, à l'émission *Désautels*, à la suite de la publication de l'avis intitulé *Le français, langue normale et habituelle du travail*, le 1^er^ septembre dernier.

Claude Weyscheider, président de l'Alliance française d'Atlanta, Karine Larcher, de l'Alliance française, Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil, Louise Fortin, directrice de l'Antenne du Québec à Atlanta.

Nouveautés

Site internet du Conseil

www.cslf.gouv.qc.ca

- *Rapport annuel de gestion 2004-2005*
- *Avis : Le français, langue normale et habituelle du travail*
- *Synthèse des consultations sur le français, langue normale et habituelle du travail*, par Nicole Lapierre Vincent
- *Le français, langue normale et habituelle du travail dans une économie ouverte*, par Nicole Lapierre Vincent
- *Le français au Québec, les nouveaux défis*, sous la direction d'Alexandre Stefanescu et de Pierre Georgeault
- *L'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises : un aperçu fondé sur l'emploi*, par François Vaillancourt et Lisa Russo
- *La propriété des employeurs au Québec en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique*, par François Vaillancourt et Luc Vaillancourt

Pour s'abonner au Bulletin

L'abonnement au *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* est gratuit. Pour recevoir la version imprimée, faire un changement d'adresse ou annuler un abonnement, il suffit de retourner ce coupon, dûment rempli, par la poste. Vous pouvez également vous abonner à la version électronique du *Bulletin*, en remplissant le formulaire qui est à l'adresse électronique suivante : www.cslf.gouv.qc.ca/bulletin.htm.

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

Ville _____

Province _____

Pays _____

Code postal _____

Cette adresse est celle de
☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est
☐ un nouvel abonnement
☐ un changement d'adresse
☐ une annulation

Champs d'activité ou d'intérêt :

_____

Préciser, s'il y a lieu :

_____

Exemples : Professeur de **philosophie**
Journaliste **chroniqueur**
en économie

Le Conseil supérieur de la langue française a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec.

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres, nommés par le gouvernement.

Ces membres sont :

M^me^ Nadia **Brédimas-Assimopoulos**,
présidente ;

M^me^ Isabelle **Beaulieu**,
politologue ;

M. Mario **Beaulieu**,
éducateur au Centre jeunesse de Laval ;

M^me^ Enith **Ceballos**,
professeure d'espagnol à l'Université Laval ;

M^me^ Jane **Jenson**,
professeure titulaire en sciences politiques
à l'Université de Montréal ;

M^me^ Louise **Laurin**,
porte-parole de la Coalition pour déconfessionnaliser le système scolaire ;

M^me^ Lorraine **Page**,
présidente du jury des prix ;

M. Roger **Plamondon**,
directeur régional, Québec, de Home Depot du Canada inc.

Le *Bulletin du Conseil supérieur de la langue française* paraît habituellement 2 fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Conception graphique
Perfection Design

Mise en pages et édition électronique
Interscript

Impression
JB Deschamps

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998 ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Personne-ressource pour le *Bulletin*
Stefanie Vallée,
responsable des communications

Adresser toute correspondance à :
Conseil supérieur de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville, 13^e^ étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : (418) 643.2740
Télécopieur : (418) 644.7654
Courriel : cslfq@cslf.gouv.qc.ca

Conseil supérieur de la langue française
Québec

Port de retour garanti

Numéro d'enregistrement de la Société canadienne des postes 40005655